

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École élémentaire Horizon Jeunesse

EN DATE DU : 2022-11-17

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2023

DATE DE RÉVISION : Novembre 2023

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Allah Paguielle

Nom de la direction de l'école : Touagueu Djieuga, Hermann

Membre du personnel enseignant : Anne Bera Dasse, enseignante + Patricia Abi-Habib, enseignante

Membre du personnel non-enseignant : Marie-Pierre Thiru, éducatrice spécialisée

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Mahassine Orche, présidente du conseil d'école

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe-école sécuritaire et bienveillante : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : X

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école :

Promouvoir au sein de la communauté scolaire des pratiques d'équité et d'éducation inclusive.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation. Les enseignants adaptent la présentation au niveau des élèves: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer l'intimidation; ➤ Expliquer la différence entre l'intimidation et un conflit/chicane; ➤ Expliquer les différentes formes d'intimidation; ➤ Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; ➤ Expliquer que faire si l'élève voit ou vit des situations d'intimidation; ➤ Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance (expliquer la fiche de signalisation ou le Forms 	<p>Toutes les classes font un référentiel dans la salle de classe.</p> <p>Le registre d'incident est mis à jour et utilisé systématiquement</p> <p>Les Forms sont remplis</p>	<p>Enseignants titulaires</p> <p>Enseignants titulaires</p> <p>Direction</p> <p>Enseignants titulaires organisent le temps pour le signalement</p>	<p>21 nov. 2022</p> <p>20 Déc. 2022</p> <p>17 Fév. 2023</p> <p>25 Nov. 2022</p>

<p>mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affichage du PPIMI dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. • Affichage sur le site de l'école et partager les liens sur les réseaux sociaux 		<p>Direction</p>	<p>25 Nov. 2022</p> <p>20 Dec. 2022</p>
<p>Communication à l'intention des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. • Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. • Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école. • Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). 		<p>Direction</p>	

<ul style="list-style-type: none"> Éduquer les élèves par rapport aux pratiques réparatrices : Cercles de Proactifs et conférences réparatrices 	Les élèves participent à des cercles proactifs et ont pris connaissance de l'approche réparatrice.	Conseiller/ère pédagogique Direction Enseignants titulaires du cycle moyen	27 janvier 2023
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement des matrices de comportement de façon explicite 	Les matrices sont affichées et utilisées par les élèves et le personnel	Enseignants titulaires	Tout au long de l'année

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : S'engager dans des activités de prévention de l'intimidation

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Présentation de ressources ou de programmes visant la prévention de l'intimidation aux membres du personnel. Présentation de la ressource Enfants Avertis pour visionner la capsule https://bit.ly/39AXOJD 	Tout le personnel a vu la présentation Enfants Avertis lors de la journée pédagogique	Direction	1 septembre 2022
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement de leçons d'enfants avertis aux élèves de MJ Accompagnement des enseignants sur l'utilisation de la ressource 	Les élèves de MJ font une leçon chaque 2 semaines à partir de janvier.	Enseignants titulaires MJ	Janvier 2023

• Formation de brigadiers d'autobus	Les élèves sont formés	Marie-Pierre	21 novembre 2022
-------------------------------------	------------------------	--------------	------------------

Développer les compétences pour les relations saines

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socioémotionnel (ASÉ).

- **Privilégier des activités qui favorisent le développement des relations saines, du bien-être, de la santé mentale, des émotions, des habiletés socioémotionnelles, de la résolution de conflits, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives à la planification de l'enseignement :**
- Utiliser les ressources disponibles portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, les menaces, les conflits, la violence physique, l'intimidation verbale, physique et électronique qui se rapportent aux cours enseignés;
- Utiliser les ressources de la bibliothèque portant sur les thèmes des émotions, des relations saines, de l'empathie, de l'entraide, des valeurs communes et des attitudes coopératives, ainsi que les ressources portant sur l'intimidation;
- Planifier des leçons en lien avec les thèmes des émotions, des relations saines, les conflits, la violence physique et les différentes formes d'intimidation en salle de classe;
- Création d'un coin calme en salle de classe ou dans l'école afin de favoriser l'autorégulation;
- Enseignement et modélisation explicite des outils, fiches et techniques favorisant l'autorégulation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des pratiques réparatrices en salle de classe et à la récréation;
- Enseigner, modéliser et encourager l'emploi des cercles de communication proactifs, des cercles de la parole et des cercles éducatifs;
- Enseigner, modéliser et encourager la pratique des cercles excentriques en salle de classe pour la résolution de problèmes, la recherche de solution communautaire;
- Intégrer les concepts liés à la pleine conscience en salle de classe;
- Intégrer en salle de classe des occasions pour jouer à des jeux relationnels (p. ex., le vendredi après-midi);
- Faire l'inventaire puis l'achat des jeux de société;

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- Participation aux journées thématiques du Conseil;
- Participation à la journée ViaRose, Chandail Orange, le mois de l'histoire des noirs, du Conseil et promouvoir l'inclusion, la sécurité et le respect;
- Intégrer des perspectives et des activités culturelles significatives des Premières Nations dans la planification de l'enseignement;
- Lecture des traités à chaque lundi à la radio scolaire le matin;
- Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
- Prendre connaissance du Guide à l'intention des enseignantes et des enseignants : L'intégration des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) dans l'enseignement situé dans le EAV;
- Intégrer des livres des Premières Nations, métis et Inuits au curriculum enseigner en salle de classe. Voir listes possibles sur le Team : Je fais ma part;
- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel des Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire (PEC);
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- Former un membre du personnel comme conseiller culturel pour les questions des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP et partenaires autochtones);
- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

- Intégrer les principes de la pédagogie sensible à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :
- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible à la culture;
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Promouvoir la construction identitaire et développer les perspectives socio culturelles
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle).

Engagement et leadership des élèves :

- Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves. Par exemple lecture et présentation théâtrale des plus grands dans les classes des petits; les élèves désormais animent la radio/télé-scolaire à la place du personnel de l'école, ce qui enrichit leur leadership, développe leur confiance en eux-mêmes;
- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle;
- Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme **Halloween, Fêtes de fin d'année, Saint-Valentin, Carnaval, Semaine de l'éducation; semaine de la francophonie, Fête champêtre;**
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles : Club **de soccer; club robotique; brigadier scolaire; comité éco-école; club de lecture; club de maths; club francophonie, club de Yoga, Club d'art, club d'anglais et chorale;**
- Participation aux activités offertes par des organismes externes p. ex. [Héros en classe](#) **un atelier virtuel ludo-éducatif maternel et Jardin -activité PRÉPAYÉE par le Conseil;**

Priorité 2 de l'école : Participation aux activités de prévention de l'intimidation

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Atelier avec l'intervenante en santé mentale dans les classes de 5/6 ^e et 1/2 ^e . Appui ponctuel	Nombre de conflits et d'incidents réduits	Intervenante en santé mentale	1 ^{er} février
Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation du 21 au 25 novembre 2022.	Tous les élèves de l'école participent au moins à une activité parmi celles proposées dans le livret.	Enseignants titulaires	21 au 25 novembre 2022
Sensibilisation au concours ARTMONIE		Enseignants titulaires	

Sélectionner l'activité selon le cycle dans le guide des activités préalables	Au moins une œuvre par cycle est soumise , selon les	Direction/enseignants titulaires	Entre le 1 ^{er} et le 21 novembre 28 novembre
---	--	----------------------------------	---

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratiquent. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : Tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <p>➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels des élèves (sondage)</p>	<p>Équipe-école Bibliotechnicienne Travailleuse sociale Ateliers offerts par l'animatrice culturelle Intervenant (e)s en santé mentale</p>	<p>Présentation lors de la journée pédagogique du 25 novembre 2022</p> <p>Ateliers de justice réparatrice pour le personnel enseignant et les</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; - Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; - Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; - Créer un plan de sécurité de l'élève; - Appel à la police. - Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> - Jeunesse, j'écoute; - Tel-jeunes; - LGBTQ Youth LINE; - Black Youth Helpline; 	<p>Résultats de dénonciation à travers les Forms</p>		<p>élèves du cycle moyen : Novembre 2022</p> <p>Accompagnement tout au long de l'année</p>
--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; - Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). 			
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; - Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>		

<p>➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; 	<p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p>		
---	---	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police. 			
<p>Priorité 2 de l'école : Vulgariser les outils de modélisation des comportements attendus auprès des élèves et harmoniser ces pratiques auprès du personnel.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier

Harmonisation des pratiques de gestion de conflits	Gestion de conflits et interventions en cas de comportement	Conseiller pédagogique Direction Enseignants titulaires de la 3 ^e à la 6 ^e Intervenante en santé mentale Éducatrice spécialisée	28 octobre 2022
Utilisation de registre d'incidents pour faire le suivi des conflits et réagir rapidement aux cas d'intimidation	Le suivi est assuré dans le registre	Personnel de l'école	Toute l'année
Pratiques réparatrices (cercles réparateurs)	Les cercles réparateurs sont utilisés pour résoudre les situations conflictuelles	Conseiller pédagogique Direction Enseignants titulaires	Toute l'année
Arbre décisionnel	Respect de la hiérarchie d'interventions lors de la gestion de situations de conflits ou de comportements	Enseignants titulaires Enseignante ressource Direction	Toute l'année
Appui à la discipline progressive et la gestion de conflit <ul style="list-style-type: none"> ○ Le guide du personnel qui illustre les étapes de discipline progressive avec des exemples. 	Harmonisation des interventions auprès des élèves	Direction Enseignants et membres du personnel Conseiller pédagogique	Guide révisé : début novembre
Formation PALS : former des élèves leaders pour animer des activités en cours de récréation.			Début janvier

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aller voir un adulte de confiance. 2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. Les élèves ont accès au FORMS en tout temps. Cependant, les enseignants réservent un temps à chaque deux semaines pour que tous les élèves aient l'occasion de signaler. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Forms pour le signalement des incidents de l'école.

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école
- Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d'incident du conseil](#) ;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](#));
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login /](https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login/) ;

- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;

- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

• **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;

Pour se renseigner davantage sur la prévention et la signalisation de l'intimidation :

- Ressources d'éducation à l'attention des parents :

- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
 - Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
 - Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
 - Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
 - Participer aux sondages portant sur le climat scolaire - mai 2023;
 - Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
 - Être à l'écoute de son enfant;
 - Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
 - Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- [**Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation**](#)
 - [**Ressources pour parents - Cyberintimidation | HabiloMédias \(habilomedias.ca\)**](#)
 - [**Ressources sur la sécurité sur Internet – Ressources pour parents de la 4^e à la 8^e année - OPHEA**](#)
 - [**ParentsCyberAvertis.ca**](#)

Je veux me renseigner sur les activités en ligne des enfants de...

 - [**Enfants de 5–7 ans**](#)
 - [**Enfants de 8–10 ans**](#)
 - [**Jeunes de 11–12 ans**](#)
 - [**Jeunes de 13–15 ans**](#)
 - [**Parents partenaires en éducation**](#)

- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;
- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;

- **[L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme Guide pour les parents d'élèves de l'élémentaire et du secondaire \(gov.on.ca\) \(Le guide\)](#)**

- **[L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme](#)**
- Site Web

- **[Le code de conduite de l'Ontario pour le secteur de l'éducation : Guide des parents](#)**

- **[Écoles sécuritaires et accueillantes \(gov.on.ca\)](#)**

- ☐ **Ateliers pour parents offerts par des organismes externes:**

- **[L'intimidation et le conflit Parent / Tuteur par Brave Éducation](#)**

Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde :

22 novembre 2022 : Maternelle à la 6^e année à 19h

23 novembre 2022 : 7^e à la 12^e année à 19h

- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponibles les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

- **Parents, tutrices et tuteurs : Partenaires pour la prévention** – Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école
- **Prévention de l'intimidation** - Ateliers pour parents gratuits en ligne par Copa-Bien-être à l'école

Pour toutes questions ou de préoccupations portant sur l'intimidation veuillez communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant, la direction adjointe ou la direction de l'école.

Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;

- des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.
 - la direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,32-
STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

